Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023

ID: 045-214502858-20231110-DELIB2023428-DE

DEPARTEMENT DU LOIRET

VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET: Election des adjoint.e.s au maire.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R /2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

> Fabien BAVIERE DA SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle

REPUBLIQUE FRANCAISE **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 10 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

PRESENTS: M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN. RIVIERE DA M. SILVA. Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, Mme DAHOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES: M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. DUPRE a donné pouvoir à Mme PAROU.

AUCUN ABSENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAKIR.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023

den BIVIERE DA SILVA de Saint Jean de la Ruelle

ID : 045-214502858-20231110-DELIB2023428-DE

2023-428 Election des adjoint.e.s au maire.

Considérant qu'à la suite de l'élection de M. Chaillou en tant que sénateur du Loiret le 24 septembre 2023 et de sa démission de son mandat de maire le 23 octobre 2023 compte tenu de l'impossibilité de cumuler des fonctions exécutives locales, il a été procédé à l'élection de M. Fabien RIVIERE DA SILVA, nouveau maire de Saint Jean de la Ruelle,

Considérant qu'à la suite de cette élection, le Conseil Municipal doit élire ses adjoints

Vu l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret »,

Vu l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Vu la délibération 2023-427 relative à la détermination du nombre des adjoint.e.s,

Il est procédé à l'élection des adjoint.e.s au maire au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'élire la liste des adjoint.e.s au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023 **52L0** Publié le 14/11/2023 **52L0**

ID: 045-214502858-20231110-DELIB2023428-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE LA RUELLE 10 novembre 2023

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Liste : Engagés pour Saint Jean de la Ruelle

- 1. Véronique DESNOUES
- 2. Pascal LAVAL
- 3. Nathalie HAMEAU
- 4. Marceau VILLARET
- 5. Anne LE BIHAN
- 6. Claude RINA-BASILIO
- 7. Olivia BELLIZIO
- 8. Guy PIVAIN
- 9. Françoise BUREAU